

COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/53**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Angélique THELIOL, Fanny CADILLON- LAPORTE, Christelle BAUMET, Sandra TERRACOL, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET, Pascal LESOUPLE

Était absent et excusé : M Régis GUYONNET

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Objet : VŒU D'INSCRIPTION DE LA COMMUNE DE SARDENT AU PROGRAMME « VILLAGES D'AVENIR »

La préfecture de la Creuse a ciblé la commune de Sardent comme collectivité pouvant bénéficier de l'accompagnement du programme d'Etat « Villages d'Avenir ». Après avoir présenté le dispositif, Monsieur le Maire précise qu'une réunion d'information et de concertation avec la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest va avoir lieu le 3 octobre 2023. Toutefois, il indique que les collectivités intéressées doivent se manifester avant le 15 octobre 2023.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner en faveur de l'inscription de la Commune de SARDENT au programme Villages d'Avenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Emet le vœu que la commune de SARDENT puisse bénéficier du programme Villages d'Avenir.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme

En Mairie, le 21/09/2023

Publié, le 27/09/2023

Transmis, le 27/09/2023

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

